



Programme DPC n° 1587 1500123

Manifestation scientifique
organisée par l'association ACESM
**Alcool : du repérage au traitement des
situations complexes**

Vendredi 20 novembre 2015
Hôtel Ostella - Salle de Conférence
Rte Bastia sortie Sud - 20600 Bastia

LE DPC : UNE OBLIGATION ANNUELLE

Tous les professionnels de santé doivent réaliser un programme de Développement Professionnel Continu répondant à trois critères :

- être conforme à une orientation nationale ou régionale,
- comporter des méthodes ou modalités validées par la HAS,
- être mis en œuvre par un organisme enregistré auprès de l'OGDPC.

Un programme de DPC se déroule en deux étapes :

- une étape de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances,
- une étape d'analyse des pratiques professionnelles comprenant des actions d'amélioration et d'autoévaluation.

La seule présence à la formation ne peut donc ni valider les obligations annuelles de DPC ni permettre une prise en charge financière par un organisme payeur

LE CNQSP-ODPC

Le Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP) est une association régie par la loi de 1901, regroupant des professionnels de santé mentale.

Depuis 2007, le CNQSP a développé une expertise en matière de formation et d'analyse des pratiques auprès des établissements de santé mentale et de groupes de pairs libéraux. Ces expériences et les nombreux partenariats développés par le CNQSP avec des sociétés savantes de psychiatrie, dont l'ACESM, ont permis la mise en œuvre de programmes de DPC conciliant les méthodes requises par la HAS et les attentes des professionnels en matière d'amélioration de leur pratique.

L'approche développée par le CNQSP-ODPC vise, en effet, à permettre au professionnel de santé de rester maître des champs d'amélioration qu'il est seul à pouvoir repérer dans sa pratique.

MODALITES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE ET D'INSCRIPTION

La prise en charge du programme inclue dans ce cadre l'inscription à la manifestation scientifique organisée par l'association ACESM le vendredi 20 novembre 2015, permettant la validation de vos obligations annuelles de DPC dépendant de votre mode d'exercice :

- Pour les libéraux : le montant d'inscription est de 510 € (Equivalent 1/2 journée). Un chèque de caution non encaissé de 300 € vous sera demandé. Une fois le programme de DPC finalisé et validé, vous percevrez une indemnité correspondant à l'« Equivalent 1/2 journée » de DPC.

Pour les salariés (Hospitalier ou autres) : le montant de 510 € (Equivalent 1/2 journée) est pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC

INDEMNISATION PAR L'OGDPC POUR LES MEDECINS LIBERAUX

Une fois le programme finalisé et validé, l'OGDPC vous versera directement une indemnité de 172,50 € (Equivalent ½ journée) dans le cadre de ce DPC.

INSCRIPTION PROGRAMME DPC

- Sur le site : www.cnqsp.org
- Via la fiche jointe

VOS CONTACTS POUR LE DPC

Eric DUCOS (ericducos@gmail.com)
Hélène THORNE (hthorne.cnqsp@gmail.com)
<http://www.cnqsp-dpc.org/inscriptions/15871500123-S1.php>

VOS CONTACTS POUR L'ASSOCIATION ET PARTIE COGNITIVE

Pr Patrick MARTIN : patrickmmartin@ymail.com
Dr Fabrice SISCO : fabrice.sisco2@wanadoo.fr

Programme DPC n°1587 1500123

- **Durée du programme** : Equivalent 1/2 journée
- **Format** : Présentiel et non présentiel

ETAPE 1 :

Participation à la manifestation scientifique organisée par l'association ACESM le vendredi 20 novembre 2015 Alcool : du repérage au traitement des situations complexes

Résumé :

Ce DPC examine efficacement la situation clinique se référant à ce thème et la manière d'y répondre de façon adaptée.

L'alcool est le troisième facteur de risque le plus important, après le tabagisme et l'hypertension et devant l'hypercholestérolémie et le surpoids, entraînant des pathologies et des décès prématurés. En plus d'entraîner une dépendance, l'alcool est responsable de dommages sociaux, mentaux et affectifs très répandus qui induisent des coûts très élevés pour la société.

Les médecins généralistes ont la responsabilité de repérer et de prendre en charge les patients dont la consommation d'alcool est excessive, c'est-à-dire à risque ou nocive. En repérant ces patients et en pratiquant une intervention dite « brève », ils ont l'opportunité de les informer des risques liés à leur consommation d'alcool.

Les informations qui concernent le niveau et la fréquence de consommation d'alcool d'un patient doivent alerter le professionnel de santé sur la nécessité de conseiller un patient, si sa consommation d'alcool est susceptible d'avoir des effets délétères sur son état de santé, sur sa prise de médicaments ou d'autres aspects de son traitement.

Cependant, les praticiens en soins de santé primaires éprouvent souvent des difficultés à dépister et conseiller les patients lorsqu'il s'agit de consommation d'alcool. Il est donc important que l'ensemble des acteurs de santé, addictologues, psychiatres, voire

généralistes, se constituent en réseau pour optimiser la prise en charge et l'amélioration de la qualité des soins.

Descriptif de la 1^{ère} Thématique :

Format : Présentiel

Titre : Alcool : du repérage au traitement des situations complexes

- **Durée :** 0h15
- **Date :** 20 novembre 2015
- **Intervenant :** Dr Fabrice Sisco (Bastia)

Descriptif de la 2^{ème} Thématique :

Format : Présentiel

Titre : Repérer, motiver...

- **Durée :** 0h40
- **Date :** 20 novembre 2015
- **Intervenant :** Dr Patrick Bendimerad (La Rochelle) Pr Amine Benyamina (Villejuif)

Descriptif de la 3^{ème} Thématique :

Format : Présentiel

Titre : Entre médecins généralistes et addictologues : des patients abandonnés ?

- **Durée :** 0h40
- **Date :** 20 novembre 2015
- **Intervenant :** Dr François Liard (Saint-Epain)

Descriptif de la 4^{ème} Thématique :

Format : Présentiel

Titre : Gestion des risques liés à la consommation d'alcool : une sinécure ?

- **Durée :** 1h00
- **Date :** 20 novembre 2015
- **Intervenants :** Pr Amine Benyamina (Villejuif)

Descriptif de la 5^{ème} Thématique :

Format : Non présentiel

- **Ouvrage**
- **Titre :** Rapport expertal : «Addictions et comorbidités psychiatriques» par le Professeur Amine Benyamina, paru aux Editions Dunod.

ETAPE 2 :

Analyse et amélioration des pratiques (Non présenteielle) : A la suite du congrès, vous devrez mener un travail d'auto analyse de vos pratiques en définissant votre propre critère d'amélioration dans le cadre de votre exercice.

Pour ce faire, un médecin référent assure une intervention en direct pour vous aider :

- à définir votre choix d'indicateur et les actions qui s'y rattachent dans le respect des méthodes définies par l'HAS, afin de pouvoir mesurer une évolution,
- à répondre à vos questions cliniques ou méthodologiques,
- vous donner les informations nécessaires pour la validation de votre DPC
- in fine transmettre les informations pour valider votre DPC.